

# LICENCE DE VOYAGE ATOUT FRANCE & GARANTIE FINANCIÈRE APST



## L'APST (Garantie financière)

### **La Garantie des Fonds Déposés par le public**

Depuis le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015, «La garantie financière est affectée au remboursement de l'intégralité des fonds reçus par l'opérateur de voyages et de séjours au titre des engagements qu'il a contractés à l'égard du consommateur final pour des prestations en cours ou à servir et permet d'assurer, notamment en cas de cessation de paiements ayant entraîné un dépôt de bilan, le rapatriement des voyageurs et la prise en charge des frais de séjour supplémentaires qui résulteraient directement de l'organisation du rapatriement».

En qualité d'organisme de garantie collective, l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) délivre cette garantie financière.

### **Avantage « exclusif » APST, la « Garantie en Services »**

L'APST se caractérise également par le fait qu'elle est gérée et composée de professionnels du tourisme solidaires et de ce fait, privilégie la fourniture de services en cas de défaillance financière caractérisée d'un de ses adhérents. L'APST se substitue à l'entreprise défaillante et prend le relais pour vous faire partir ou continuer votre voyage dans des conditions semblables ou similaires\*.

Un système volontariste, original, **exclusif** et **gratuit** appelé **Garantie en Services** dont seul le professionnel, membre de l'APST, vous fait bénéficier.

LSG ORGANISATION  
M GIMENEZ Nicolas  
107 Carraire de Roquefort  
13830 Roquefort-la-Bédoule

Paris, le 4 janvier 2023

## ATTESTATION

Je soussigné Emmanuel TOROMANOF, Secrétaire Général de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme, atteste que l'entreprise LSG ORGANISATION (IM 013 15 0002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 528 642 820, est adhérente de l'Association depuis le 16/12/2014, et bénéficie à ce jour de l'engagement prévu par le Livre II du Code du Tourisme.

Cette attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

La garantie financière est valable jusqu'au 04/01/2026.

LE SECRETAIRE GENERAL  
Emmanuel TOROMANOF





## LICENCE DE VOYAGE ATOUT FRANCE

### Présentation

Le registre des opérateurs de voyages et de séjours recense toutes les personnes physiques ou morales qui élaborent et vendent ou offrent à la vente dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale et libérale :

- des forfaits touristiques ;
- des services de voyages portant sur le transport, le logement, la location d'un véhicule ou d'autres services de voyage qu'elles ne produisent pas elles-mêmes.

Le registre recense également les personnes physiques ou morales qui facilitent aux voyageurs l'achat de prestations de voyages liées au sens de l'article L. 211-2 du code du tourisme.

Ce recensement ne concerne pas les cas prévus aux paragraphes III (2ème phrase), IV et V de l'article L. 211-1 du code du tourisme et à l'article L. 211-18 III du même code.

La consultation du registre des opérateurs de voyages et de séjours permet de vérifier l'immatriculation de tous les opérateurs concernés, quel que soit leur statut.

### L'immatriculation des opérateurs de voyages établis en France

L'immatriculation d'une personne physique ou morale établie en France ou qui souhaite s'établir en France pour exercer l'activité d'opérateur de voyages et de séjours est obligatoire.

L'immatriculation atteste que l'opérateur concerné remplit les conditions de garantie financière et de responsabilité civile professionnelle prévues par le code du tourisme pour pratiquer cette activité.

L'ensemble de ces conditions est vérifié par la commission d'immatriculation au sein d'Atout France.

L'immatriculation est renouvelable tous les trois ans.

**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION**  
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

**LSG ORGANISATION**  
**3 IMPASSE JEAN GIONO ,**  
**13830 ROQUEFORT-LA-BÉDOULE, FRANCE**

représenté par :

Monsieur NICOLAS GIMENEZ, GÉRANT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

**IM013150002**

à effet du 05/01/2021

La garantie financière est apportée par : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : ALLIANZ IARD, 1 COURS MICHELET, CS 30051, 92076 PARIS LA DÉFENSE, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 05/01/2024. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- \* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- \* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 05/01/2021 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 05/01/2021

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU

**Atout France**

Secrétariat de la commission - 200/216 Rue Raymond Losserand, CS 60043, 75680 Paris Cedex 14

Tél : +33 (0) 77 71 08 14 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)

Registre des opérateurs de voyages et de séjours : <https://registre-operateurs-de-voyages.atout-france.fr>